



Conseil économique et social

Distr. limitée
17 avril 2006
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2006

5-9 juin 2006

Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays**

Thaïlande

Résumé

Le présent projet de descriptif de programme de pays concernant la Thaïlande est présenté au Conseil d'administration pour examen et observations. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global pour la période 2007-2011, qui sera financé par un prélèvement de 5 millions de dollars sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et par un prélèvement de 22,5 millions de dollars sur d'autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2006/10.

** Conformément à la décision 2002/4 du Conseil d'administration (E/ICEF/2002/8/Rev.1), le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF en octobre 2006, avec le tableau récapitulatif des résultats. Il sera ensuite approuvé par le Conseil d'administration à sa session ordinaire de 2007.



<i>Données de base</i> [†] (2004, sauf indication contraire)	
Nombre d'enfants (de moins de 18 ans, en millions)	18,6
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	21
Insuffisance pondérale (modérée et grave, en pourcentage)	19
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes).	24
Taux de fréquentation dans l'enseignement primaire (garçons/filles, pourcentage net)	87/84
Élèves du primaire atteignant la cinquième année de scolarité (en pourcentage)	–
Utilisation de sources d'eau potable de meilleure qualité (en pourcentage)	85
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (en pourcentage)	1,5
Enfants qui travaillent (mineurs de 5 à 14 ans, en pourcentage)	–
RNB par habitant (en dollars des États-Unis).	2 540
Enfants de 1 an ayant reçu les trois doses du vaccin combiné diphtérie/coqueluche/tétanos (en pourcentage)	98
Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (en pourcentage)	96

[†] On trouvera des données nationales plus détaillées sur les enfants et les femmes à l'adresse ci-après : <www.unicef.org>.

La situation des enfants et des femmes

1. La Thaïlande devrait atteindre la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement bien avant 2015. Le pourcentage de la population qui vit dans la pauvreté a reculé, passant de plus de 30 % en 1990 à 11 % en 2004, et la proportion d'enfants présentant une insuffisance pondérale a diminué de près de moitié. La Thaïlande a l'un des plus faibles taux de mortalité infantile de la région. La plupart des enfants fréquentent l'école et le taux de scolarisation pourrait atteindre 100 % dans le primaire avant la fin de la décennie. Le nombre annuel de nouveaux cas d'infection à VIH a chuté de plus de 80 % depuis 1991. Par ailleurs, des progrès ont été réalisés sur le plan de l'égalité des sexes. En 2004, le Gouvernement s'est fixé pour 2015 des objectifs du Millénaire pour le développement encore plus ambitieux, les « OMD-Plus », qui vont bien au-delà de ceux convenus à l'échelle mondiale. Au début de 2006, l'État a adhéré aux deux protocoles facultatifs qui se rapportent à la Convention relative aux droits de l'enfant.

2. Tous n'ont pas bénéficié également des nouveaux débouchés et des progrès économiques. On observe d'importantes disparités de statut socioéconomique, notamment pour certains groupes qui vivent dans les provinces frontalières. Parmi les groupes les plus vulnérables, on compte les minorités ethniques, les migrants, les déplacés, ceux qui ne sont pas immatriculés et quelque 6 millions de personnes qui vivent dans la pauvreté.

3. Selon presque tous les indicateurs socioéconomiques, ces groupes se trouvent dans une situation plus précaire que celle de la plus grande partie de la population. Environ 900 000 filles et garçons ne sont pas inscrits à l'école primaire, ou le sont tardivement. Plusieurs centaines de milliers d'enfants n'ont ni certificat de naissance ni nationalité, ce qui freine leur épanouissement et les expose davantage au risque d'être exploités ou victimes de maltraitance et de violence.

4. Les tensions sociales et économiques et l'éclatement des structures familiales traditionnelles du fait de l'épidémie du VIH/sida et des migrations internes ont donné naissance à de nouveaux problèmes sociaux, notamment l'abus de drogues, la violence et le suicide, le phénomène des sans-abri, l'exploitation sexuelle et économique, ainsi que le trafic d'êtres humains. On estime que plus d'un million d'enfants auraient besoin d'une protection particulière dont les orphelins, les handicapés, ceux qui vivent ou travaillent dans la rue, ceux que l'on force à travailler et quelque 500 000 enfants touchés par le VIH/sida. Les causes traditionnelles de la mortalité infantile sont en recul, mais les accidents de la route sont devenus le premier facteur de décès chez les enfants et les jeunes. Si la grippe aviaire devient endémique comme on s'y attend, elle constituera une nouvelle cause de mauvaise santé et de décès chez les enfants.

5. Faisant figure de pays riche à côté de ses voisins, la Thaïlande a été le pôle d'attraction d'importants mouvements migratoires. La plupart des familles migrantes qui se trouvent en Thaïlande (dont on évalue le nombre à 1,5 million), bien souvent en situation irrégulière, sont parmi les plus pauvres du pays. Quelque 140 000 réfugiés du Myanmar vivent le long de la frontière qui sépare les deux pays, dans l'attente d'un règlement politique.

6. On observe des signes de résurgence du VIH/sida. En effet, le taux de transmission chez les jeunes est en augmentation et c'est dans cette tranche de la population que l'on observe aujourd'hui la majeure partie des 17 000 nouveaux cas d'infection enregistrés chaque année. Les personnes les plus vulnérables n'ont souvent pas accès aux informations, aux compétences ou aux services axés sur le VIH/sida en matière de prévention, de soins et de traitement.

7. Le pays est maintenant frappé chaque année par des inondations au nord et au sud et par la sécheresse dans le nord-est agricole, ce qui touche les pauvres d'une manière disproportionnée. Le tsunami de 2004 a montré combien il est difficile de faire respecter les droits des enfants dans les situations d'urgence.

8. Le rapport de la Thaïlande sur les objectifs du Millénaire pour le développement, le plan national d'action en faveur des enfants et l'analyse de situation de l'UNICEF ont souligné les incohérences et le caractère fragmentaire des données et informations dont on dispose sur les enfants.

9. Le fait que les politiques et les plans nationaux ne sont pas pleinement mis en œuvre au niveau sous-national constitue un obstacle majeur à l'exercice de leurs droits fondamentaux par les femmes et les enfants défavorisés. La décentralisation entreprise par le Gouvernement, lequel affectera, d'ici à 2007, 35 % des ressources budgétaires nationales aux sous-districts, devrait permettre de renforcer les capacités locales en faveur des enfants. La plupart des populations vulnérables ont une culture ou une religion, souvent une langue qui leur est propre, ce qui pose d'autres problèmes. Dans l'extrême sud du pays, où réside une forte population musulmane, il faudra aborder la prestation de services sociaux de manière différente.

10. La Thaïlande est un pays à revenu intermédiaire qui entend jouer un rôle plus important aussi bien dans la région qu'au-delà. Nouveau « donateur du Sud », elle se tourne de plus en plus vers d'autres pays en développement pour y promouvoir le développement humain et la réduction de la pauvreté. En 2005, elle est devenue le premier pays non membre de l'Organisation de coopération et de développement

économiques à produire un rapport sur le huitième objectif du Millénaire pour le développement (OMD-8) décrivant sa contribution au partenariat mondial pour le développement.

11. Dans son examen du deuxième rapport de la Thaïlande, en 2006, le Comité des droits de l'enfant s'est félicité des progrès que le pays avait réalisés en matière de droits de l'enfant, mais a souligné qu'il lui fallait redoubler d'efforts pour que les plus vulnérables puissent exercer leurs droits. Il a par ailleurs formulé d'importantes recommandations sur la nécessité de renforcer davantage les systèmes de protection de l'enfance.

Principaux résultats obtenus et enseignements de la stratégie de coopération précédente (2002-2006)

Principaux résultats obtenus

12. Les activités de sensibilisation de l'UNICEF ainsi que l'appui technique et financier apporté à l'élaboration des politiques ont contribué à créer un climat plus propice à la reconnaissance des droits des enfants, ce qui s'est traduit par l'adoption de nouvelles mesures et d'une nouvelle législation : la première loi sur la protection de l'enfance; une résolution du Conseil des ministres prévoyant l'accès des enfants non thaïs ou sans certificat de naissance à l'éducation; de nouveaux principes directeurs concernant la justice pour mineurs; et une directive invitant les médias nationaux à consacrer 15 % des plages horaires de grande audience à des questions intéressant les enfants et les familles. Le pays est ainsi parvenu à combler en grande partie les lacunes que présentaient les politiques et la législation, et les enfants bénéficient d'une meilleure protection juridique.

13. L'UNICEF a contribué à mieux faire connaître les droits de l'enfant en accordant un large appui à un programme de sensibilisation de la classe politique, des enseignants, de la police, des fonctionnaires de la justice et des jeunes. Le « Child-Friendly Media Award » – un prix annuel qui récompense les meilleurs reportages sur les droits des enfants – a contribué à promouvoir la couverture médiatique des questions relatives aux enfants.

14. Des alliances et des partenariats plus larges ont été formés au titre de la protection de l'enfant, notamment avec le secteur privé, la presse et des particuliers. Le programme de développement du secteur privé a permis de porter les recettes provenant des collectes de fonds à plus de 2 millions de dollars par an, soit environ les deux tiers des ressources autres que les ressources ordinaires consacrées au programme de pays, et de conclure des partenariats en faveur des enfants avec plus de 100 000 particuliers et 50 entreprises privées locales.

15. Des études, des enquêtes et des évaluations menées avec l'appui de l'UNICEF ont permis de mieux connaître la situation des enfants. Outre une analyse de la situation actuelle des enfants et des jeunes, on a procédé à une étude spécifiquement consacrée aux provinces du sud, à majorité musulmane, où une enquête a été effectuée auprès de 1 000 jeunes. Une analyse des traumatismes des enfants a révélé que la noyade et les accidents étaient les principales causes de décès, ce qui a incité les pouvoirs publics à intensifier la sensibilisation en faveur de la sécurité des enfants.

16. En coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'UNICEF a fourni au Bureau de statistique national une aide financière et technique destinée à la réalisation de la première enquête en grappes à indicateurs multiples et à l'adoption du système *DevInfo* pour le suivi de la situation des enfants dans les 75 provinces du pays. Cette enquête a permis de recueillir des données ventilées par province que l'on utilisera dans le cadre de nouvelles activités de sensibilisation visant à réduire les disparités. L'UNICEF a également collaboré avec le PNUD pour élaborer des rapports relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement aux niveaux national et provincial.

17. L'UNICEF a fourni un appui financier et technique afin qu'un plus grand nombre d'enfants et de jeunes participent à l'élaboration, à la planification et à la mise en œuvre de politiques. Plus de 12 000 enfants ont été associés à l'élaboration du Plan d'action national en faveur des enfants, plus de 10 000 jeunes ont pris part aux activités de prévention et de renforcement des capacités en matière de lutte contre le VIH/sida et 500 jeunes ont participé à des émissions diffusées par les médias dans plus de la moitié des provinces du pays.

18. Avec l'appui technique et financier de l'UNICEF, la Thaïlande a fait connaître à d'autres pays ceux de ses programmes qui avaient donné les meilleurs résultats auprès des enfants. Plus de 500 spécialistes de plus de 20 pays ont participé à une quarantaine de stages de formation et missions d'étude, ce qui a donné lieu à la formation de nouveaux partenariats internationaux et régionaux en faveur des enfants et à l'application, dans d'autres pays, des enseignements tirés par la Thaïlande. À titre d'exemple, la République populaire démocratique lao, la Mongolie, le Myanmar et le Népal ont adopté l'initiative de l'école adaptée aux besoins des enfants.

Enseignements tirés

19. La nécessité de disposer d'informations essentielles sur la situation des enfants – notamment les plus vulnérables – aux fins de l'élaboration de politiques et de programmes et de la mise au point d'activités de plaidoyer plus efficaces, est un enseignement majeur souligné le rapport de la Thaïlande sur les objectifs du Millénaire pour le développement, le bilan commun de pays (BCP) et l'analyse de situation. Le PNUD et l'UNICEF en ont tenu compte en renouvelant leur partenariat avec le Bureau de statistique national. Selon les conclusions de l'examen à mi-parcours de 2004, il faut accorder une place beaucoup plus large à l'analyse des politiques sociales qui touchent les enfants.

20. Les examens annuels et l'examen à mi-parcours ont mis en évidence un autre enseignement important, à savoir la nécessité de renforcer systématiquement les capacités nationales afin d'obtenir des résultats meilleurs et durables. Dans l'examen à mi-parcours, il est recommandé de tirer parti, au niveau des sous-districts, du transfert de responsabilité et des ressources budgétaires réalisé au titre de la décentralisation afin de faire mieux connaître les droits des enfants et de renforcer la planification et l'action en leur faveur. Il est également nécessaire de passer des méthodes traditionnelles de formation à un système institutionnel élargi. Les enseignements tirés de la catastrophe du tsunami montrent à quel point il importe de se préparer aux situations d'urgence.

21. Selon les conclusions de l'examen à mi-parcours, si de nombreuses initiatives prises au niveau local ont été satisfaisantes, il faut, pour obtenir de meilleurs résultats, qu'elles convergent davantage sur le plan géographique, dans les provinces et les districts les plus vulnérables. Conformément à ces observations, l'UNICEF a modifié son champ d'intervention pour y inclure les provinces situées à la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar, celles situées à la frontière avec le Malaisie, au sud, et celles qui ont été frappées par le tsunami.

Le programme de pays (2007-2011)

Tableau budgétaire récapitulatif*

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Protection de l'enfant	1 050	4 900	5 950
Éducation	450	4 100	4 550
VIH/sida	700	5 050	5 750
Renforcement des capacités locales	500	1 100	1 600
Analyse de la politique sociale et suivi des objectifs	1 100	3 200	4 300
Plaidoyer et mobilisation sociale	750	3 900	4 650
Future entité chargée de la coopération	200	250	450
Dépenses intersectorielles	250	–	250
Total	5 000	22 500	27 500

* Les activités menées en 2007 et en 2008 dans les provinces touchées par le tsunami seront financées au moyen des ressources destinées aux secours d'urgence.

Élaboration du programme

22. Le programme de pays a été élaboré en tenant compte du bilan commun de pays et de l'analyse de situation – achevés en 2005 –, de l'examen à mi-parcours de 2004, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et du Cadre de partenariat des Nations Unies concernant la Thaïlande. Le cadre de partenariat a été mis au point en mars 2006, lors d'une réunion stratégique commune tenue entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement, qui ont également approuvé, à ce moment là, le projet de programme de coopération. On a pris en considération les priorités et les plans de développement nationaux, notamment les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que le dixième Plan national de développement économique et social. Il a également été tenu compte, dans l'élaboration du Cadre de partenariat et du programme de coopération, des conclusions du Comité des droits de l'enfant et des obligations prévues par les organes créés par traité. Des consultations ont été engagées avec les organisations non gouvernementales partenaires et les ministères d'exécution concernés, sous la direction de l'Agence thaïlandaise de coopération internationale pour le développement.

Objectifs, principaux résultats et stratégies

23. Le programme de pays de la Thaïlande vise à promouvoir le respect des droits des plus vulnérables, tout en cherchant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que les cibles des « OMD-Plus » que le pays s'est fixées, de façon à obtenir, d'ici à 2011, les résultats suivants : a) adoption de lois et de politiques nationales en faveur des droits de la femme et de l'enfant; b) mise en place, à tous les niveaux, de systèmes de surveillance du respect des droits des enfants et des femmes; c) exécution de programmes ciblés destinés à protéger les enfants vulnérables, notamment ceux issus des minorités ethniques et des pays voisins; d) réduction de la transmission du VIH chez les enfants et les jeunes; e) renforcement des capacités de planification et d'action en faveur des droits de l'enfant, au niveau sous-national; f) amélioration de la préparation aux catastrophes; et g) analyse des pratiques optimales et de l'expérience relative au respect des droits de l'enfant, et partage des informations recueillies avec d'autres pays par le biais de la coopération Sud-Sud.

24. Le programme comportera les grandes stratégies suivantes qui concorderont avec le cadre de partenariat des Nations Unies : a) établissement de partenariats avec l'État, l'équipe de pays des Nations Unies, la société civile, les médias et les donateurs; b) sensibilisation et plaidoyer, fondés sur des données de fait, pour pouvoir mobiliser des ressources à l'échelon national, en faveur des femmes et des enfants; c) assistance technique et renforcement des capacités en vue de l'élaboration de lois et de politiques, de l'établissement de normes et de la mise en place d'activités de suivi; d) renforcement des capacités nationales en vue du suivi de la situation des enfants et de la défense des droits des enfants qui ne sont pas respectés; e) amélioration des moyens dont disposent les autorités sous-nationales pour planifier et œuvrer en faveur des enfants; f) renforcement de la participation des enfants, des jeunes, des femmes, des familles et des collectivités; et g) amélioration de l'accès à l'information et de la communication aux fins de l'évolution des comportements.

25. Les priorités intersectorielles seront axées sur la réduction des disparités, en ce qui concerne notamment la protection des enfants, l'éducation et le VIH/sida. Les questions de préparation et d'intervention en cas d'urgence seront intégrées dans tous les volets du programme, qui sera mis en œuvre à trois niveaux différents : a) à l'échelle du pays, pour suivre de près la situation des enfants, mener des activités de sensibilisation et recueillir des fonds; b) dans 25 provinces, notamment celles qui ont été touchées par le tsunami et celles où il existe de grandes disparités et où les enfants sont particulièrement vulnérables en raison des migrations transfrontières et des conflits frontaliers; et c) au niveau sous-régional, où on appuiera la coopération avec les pays voisins en mettant en place des mémorandums d'accord transfrontaliers, en vue notamment de lutter contre la traite.

26. Tous les volets du programme seront axés sur les 25 provinces vulnérables, les démarches adoptées devant être consignées et mises en commun pour faciliter les activités de sensibilisation et pour éclairer, à l'avenir, la prise de décisions. Des modèles seront proposés dans plusieurs domaines : a) renforcement des capacités, planification participative, suivi et prestation de services pour les enfants difficilement accessibles; b) protection des enfants au niveau local; c) conditions d'apprentissage adaptées aux enfants aussi bien à la maison qu'à l'école; d) programmes de soins et de soutien au niveau local pour les enfants touchés par le

VIH/sida; e) bonnes pratiques familiales, en ce qui concerne notamment la prévention de la grippe aviaire; et f) participation des enfants et des jeunes aux initiatives locales de planification. Les activités régulières du programme seront financées par le budget ordinaire et d'autres moyens, tandis que les initiatives menées dans les provinces frappées par le tsunami le seront par les ressources affectées aux secours d'urgence.

Liens avec les priorités nationales et le Plan des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)

27. Le nouveau programme de coopération appuie les priorités énoncées dans le dixième Plan national de développement économique et social, les « OMD-Plus » adoptés par la Thaïlande et d'autres plans nationaux.

28. Le programme est étroitement lié aux résultats suivants du PNUAD, dont on s'est inspiré pour son élaboration : a) les groupes vulnérables et les personnes qui vivent dans les zones mal desservies, notamment, ont un accès et un recours accru à des régimes de protection et à des services sociaux de qualité; b) les administrations infranationales font droit au public avec diligence et de manière participative et transparente; c) l'accès et le recours à des services complets de prévention, de traitement, de soins et d'appui concernant le VIH/sida sont renforcés; d) la coopération Sud-Sud renforcée permet véritablement de fournir un appui technique et financier à d'autres pays.

Liens avec les priorités internationales

29. Le programme appuie la Déclaration du Millénaire, les objectifs du Millénaire pour le développement, les « OMD-Plus » fixés par la Thaïlande et les principes et objectifs énoncés dans le document intitulé « Un monde digne des enfants ». Il tient compte des engagements que le pays a pris au niveau régional, dans le cadre notamment de l'Initiative ministérielle coordonnée des pays du Mékong contre la traite des êtres humains en Asie du Sud-Est. Il tient également compte des priorités du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF. L'accent mis sur la réduction des disparités et la prise en charge des enfants les plus marginalisés fait suite aux recommandations du Comité des droits de l'enfant et témoigne de l'importance attachée à la réalisation de ces droits dans la programmation des activités.

Éléments du programme

30. Le programme de **protection de l'enfance** portera sur le renforcement de la structure familiale et des systèmes communautaires et institutionnels, afin de mieux protéger les enfants les plus vulnérables de la violence, de la maltraitance et de l'exploitation. On collaborera avec les pays voisins pour traiter les problèmes transfrontières. Les principaux résultats escomptés dans les 25 provinces prioritaires sont les suivants : a) des systèmes opérationnels de protection de l'enfance sont en place pour prévenir ou traiter les cas d'exploitation, de violence et de maltraitance; b) les naissances d'enfants vulnérables sont enregistrées, et l'accès à la nationalité est renforcée, conformément à la législation thaïlandaise. Au niveau national, a) les enfants en situation de conflits ou victimes de violence sont mieux protégés grâce à

l'application de mesures de suivi, à l'établissement de rapports et à l'amélioration de la prestation des services; b) un système judiciaire plus adapté aux besoins des enfants et les protégeant davantage est en place à l'intention des enfants victimes, délinquants ou témoins; et c) en ce qui concerne la protection de l'enfant proprement dite, une action est menée pour sensibiliser le public, la société civile et les enfants, faire évoluer leurs comportements et accroître leur participation.

31. Le projet de *renforcement des systèmes de protection de l'enfance* permettra de faire en sorte que les activités de suivi et de collecte de données, les interventions et la prestation de services s'effectuent en temps utile et de manière appropriée et de faire appliquer la législation et les politiques visant à protéger les enfants. Parmi les indicateurs, on retiendra les commissions pluridisciplinaires en fonctionnement, chargées de la protection de l'enfance, et les activités menées au niveau local. Dans le cadre d'un projet, on luttera contre la vulnérabilité qui découle du non-enregistrement des naissances et de l'apatridie en améliorant les systèmes d'enregistrement et d'octroi de la nationalité. Un autre projet sera exécuté à l'intention des *enfants victimes de conflits* transfrontaliers ou internes, auxquels on apportera un soutien psychosocial, qu'ils soient orphelins, séparés de leur famille ou non accompagnés. On s'attaquera également dans ce cadre au problème des enfants déplacés et migrants venant des pays voisins. Pour mener à bien le *projet relatif à la protection juridique et à la justice*, on s'attachera à créer des dispositifs de déjudiciarisation et de justice réparatrice, ou à renforcer ceux qui existent, et à promouvoir des amendements législatifs pour protéger les enfants.

32. Les partenaires seront notamment le Ministère du développement social et de la sécurité humaine, le Ministère de la justice et le Ministère de l'intérieur, ainsi que, pour ce qui a trait à la protection des enfants réfugiés, déplacés et migrants, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations. Les organisations Plan International, World Vision (Thaïlande) et Save the Children (Suisse et Royaume-Uni) devraient participer aux activités menées dans plusieurs domaines, notamment en ce qui concerne l'enregistrement des naissances et le renforcement des systèmes de protection de l'enfance.

33. Le programme relatif à l'**éducation** vise à réduire les disparités dans l'accès à l'enseignement aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire (premier cycle) et à améliorer la qualité de l'éducation. Il s'adressera aux enfants et aux jeunes, qu'ils soient ou non scolarisés, et portera particulièrement sur la parité des sexes, l'éducation des filles appartenant à des minorités ethniques, l'enseignement bilingue, la préparation à la scolarité et l'apprentissage des connaissances. On accordera une attention particulière à l'éducation des enfants handicapés, orphelins ou touchés par le VIH/sida. L'initiative de l'école adaptée aux besoins des enfants constituera la principale stratégie. Les principaux résultats escomptés dans les 25 provinces prioritaires sont les suivants : a) 40 % des écoles primaires et secondaires (premier cycle) de 25 districts, soigneusement choisis, appliquent les normes de qualité des écoles adaptées aux besoins des enfants; b) 50 % des enfants d'âge scolaire ne fréquentant pas l'école primaire sont inscrits à des programmes d'enseignement traditionnel ou non traditionnel; c) le nombre de jeunes enfants bénéficiant de services de soins et de développement de qualité augmente de 30 %. Les principaux résultats escomptés au niveau national sont les suivants : adoption et application de politiques et de stratégies visant à renforcer l'accès des enfants les plus défavorisés à l'éducation et à en améliorer la qualité.

34. Dans le cadre du projet relatif à la *qualité de l'éducation*, on fera en sorte que les normes de qualité inspirées de « l'école adaptée aux besoins des enfants » soient prises en compte dans l'élaboration des politiques, à tous les niveaux, et qu'elles soient intégrées dans les initiatives existantes, notamment dans le cadre de la formation pédagogique avant l'emploi et dans les mécanismes de contrôle de la qualité. Ce projet facilitera l'intégration des principes d'un enseignement adapté aux enfants dans les plans de préparation aux situations d'urgence et d'intervention pour y faire face. On renforcera la contribution des collectivités en augmentant la participation des associations de parents et d'enseignants et des dirigeants locaux.

35. Dans le cadre du projet de *l'accès à l'éducation*, on s'efforcera de faire en sorte que tous les enfants soient scolarisés à l'âge approprié et restent à l'école pendant les neuf années d'enseignement obligatoire. On renforcera, au niveau local, les systèmes permettant de retrouver les enfants non scolarisés. On appuiera les formes d'enseignement non traditionnel en faveur des enfants non scolarisés et on lancera un système d'enseignement et d'apprentissage en classe unique et dans la langue maternelle pour les minorités ethniques, et les petites écoles des régions reculées. Le projet de promotion des *soins au jeune enfant et de son développement* favorisera l'élaboration et l'application, au niveau national, de normes de qualité concernant la préparation à la scolarité, en prodiguant notamment des conseils aux parents ainsi que la fourniture de services publics de qualité concernant la prise en charge et le développement des jeunes enfants.

36. Les principaux partenaires seront notamment le Ministère de l'éducation, le Ministère du développement social et de la sécurité humaine, le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la santé publique, l'UNESCO, des organisations non gouvernementales, de grandes universités et des institutions analogues.

37. Le programme relatif au **VIH/sida** porte sur la prévention et la réduction de la transmission du VIH chez les jeunes, ainsi que de la mère à l'enfant et vise à fournir des services essentiels de soins et d'appui aux enfants séropositifs ou atteints du sida. Les principaux résultats escomptés dans les 25 provinces prioritaires sont les suivants : a) les enfants touchés par le VIH/sida ont davantage accès et recours aux soins de santé, aux activités d'éducation et aux services sociaux; b) tous les enfants et les jeunes ont accès à l'information, aux compétences et aux services dont ils ont besoin pour prévenir et traiter l'infection au VIH/sida, notamment à l'apprentissage des compétences pratiques, aux services de consultation et de dépistage et aux médicaments antirétroviraux; et c) toutes les femmes ont accès à des services de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Les principaux résultats au niveau national sont les suivants : sensibiliser le public, la société civile et les enfants au problème du VIH/sida, faire évoluer leurs comportements et accroître leur participation.

38. Au niveau national, le programme favorisera l'élaboration de politiques ainsi que l'accès universel à la prévention, aux soins, au soutien et au traitement. En outre, il visera à faire mieux connaître et comprendre le problème, et à faire évoluer les comportements. Au niveau sous-national, le programme contribuera à la définition de modèles et de normes. Il permettra enfin d'encourager les bénéficiaires à exprimer leurs demandes en fonction desquelles il sera possible de mobiliser les ressources voulues et d'élaborer les mesures appropriées. Il renforcera les capacités des réseaux de jeunes au niveau interprovincial (régional).

39. Les principaux partenaires seront notamment le Ministère de la santé, le Ministère de l'éducation et le Ministère du développement social et de la sécurité humaine ainsi que des organisations non gouvernementales opérant seules ou dans le cadre de réseaux de lutte contre le VIH/sida. Le Cadre de partenariat des Nations Unies prévoit l'exécution d'un programme commun de lutte contre le VIH/sida, et le Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida fournira le cadre général de coordination.

40. Le programme de **renforcement des capacités locales** vise à mettre en place les capacités des autorités locales, des familles et des populations en matière de planification et d'interventions adaptées aux besoins de l'enfant dans les 25 provinces prioritaires. Il permettra de mettre au point des méthodes types pour atténuer les disparités et réaliser les droits non encore réalisés des enfants et des femmes vulnérables, et pour partager et répandre les enseignements tirés et les pratiques optimales. Les principaux résultats escomptés sont les suivants : a) les 25 districts vulnérables appliqueront de nouvelles démarches en matière de planification et d'interventions en faveur des droits de l'enfant; b) les familles adopteront une bonne attitude vis-à-vis du développement et de la protection de l'enfant, y compris pour ce qui est de la sécurité de l'enfant et de la prévention de la grippe aviaire; c) les pratiques optimales seront propagées dans le pays et à l'extérieur, via la coopération Sud-Sud.

41. La valeur ajoutée de ce programme réside dans la validation des mesures plurisectorielles en faveur des enfants et dans le choix de nouvelles démarches pour lutter contre les disparités. Le projet *capacités locales* renforcera les capacités des équipes pluridisciplinaires aux niveaux des districts et des provinces, en associant les autorités locales, les familles et les populations. Il permettra de mobiliser des ressources en faveur des enfants dans le cadre de plans infranationaux, et de garantir la prestation d'un ensemble de services essentiels et la diffusion de l'information auprès des enfants et des femmes les plus vulnérables. Les principaux résultats escomptés pour les enfants auront trait au VIH/sida, à l'éducation, à la protection de l'enfance, à la santé et à la nutrition, ainsi qu'à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène.

42. Le projet de *coopération technique entre pays en développement* favorisera le partage avec les pays voisins et avec d'autres pays de l'expérience que la Thaïlande a acquise et de ses pratiques optimales dans le domaine du développement social. Les pratiques optimales en matière de santé et de nutrition, de VIH/sida, d'éducation, de droits de l'enfant, de planification et d'interventions participatives, et d'autres domaines qui émergent de ce programme infranational, seront elles aussi diffusées et partagées.

43. Pour le projet de renforcement des capacités, c'est le Ministère de l'intérieur qui sera le partenaire principal. Étant donné la forte décentralisation du programme, les autorités locales seront les principaux facilitateurs de sa mise en œuvre. Le projet de coopération technique entre pays en développement (CTPD) sera géré par l'Agence thaïlandaise de coopération internationale (ATCI), et il bénéficiera d'une collaboration étroite avec le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Agence japonaise de coopération internationale. Un programme conjoint de coopération technique est envisagé entre l'UNICEF et le Cadre de partenariat des Nations Unies.

44. Le **programme d'analyse de la politique sociale et de suivi des objectifs** sera centré sur l'appui visant à garantir la rapidité d'intervention en faveur des enfants et des femmes vulnérables dans la planification socioéconomique aux échelons national et provincial. Le programme prévoit une analyse des politiques sociales, et des activités de défense des politiques, et il contribuera à une plus grande mise à disposition des données et de l'information, et au renforcement des capacités nationales d'intervention d'urgence. Les principaux résultats escomptés sont les suivants : a) les politiques sociales seront analysées et leurs répercussions sur les enfants seront connues des responsables de l'élaboration des politiques, et du public en général; b) des systèmes nationaux et infranationaux associant les autorités, la société civile et les enfants seront en place pour suivre et évaluer la situation des enfants et des femmes, en particulier des plus vulnérables; c) les provinces sensibles disposeront de plans actualisés de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours, qui pourvoiront aux besoins des enfants, des jeunes et des femmes.

45. Dans le cadre du programme, les établissements de recherche seront soutenus dans l'analyse des politiques sociales en faveur des enfants, notamment dans la conduite d'études sur la décentralisation et les migrations. TPDInfo (Thailand Provincial Development Info, version thaïlandaise de *DevInfo*) bénéficiera d'une assistance pour le suivi de l'évolution des grands indicateurs. Dans les provinces et les districts vulnérables, des évaluations initiales et de suivi seront menées afin de compléter les informations recueillies dans le cadre des procédures courantes et de déterminer les progrès d'ensemble accomplis, toutes informations qui seront utiles lors de l'élaboration des rapports annuels ou biannuels portant sur la situation des enfants au niveau du pays ou des provinces.

46. Les principaux partenaires du programme seront les bureaux nationaux et provinciaux de statistique, le Conseil national pour le développement économique et social et certains ministères techniques. Un programme commun consacré au suivi des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des « OMD-Plus », est envisagé avec le PNUD.

47. Le programme contribuera aussi à assurer le suivi et l'évaluation systématiques grâce au plan intégré de suivi et d'évaluation et à la mise à jour des plans de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours de l'UNICEF.

48. Le programme relatif au **plaidoyer et à la mobilisation sociale**, qui combine diverses stratégies de plaidoyer, de mobilisation sociale et de communication par les médias, visera à obtenir un soutien universel et indéfectible aux droits de l'enfant de la part du Gouvernement, de la société civile et du secteur privé. L'un des objectifs sera de mieux exposer au public la mission de l'UNICEF en Thaïlande. Des supports destinés aux activités de sensibilisation et d'information seront mis au point, et ils seront utilisés pour la collecte de fonds au niveau local dans le cadre du programme relatif à la future entité chargée de la coopération. Une bonne communication institutionnelle passera par un appui aux médias internationaux, aux comités nationaux pour l'UNICEF et aux missions de donateurs. À l'échelle nationale, le programme aura les deux principaux résultats suivants : a) les médias locaux feront état, de façon systématique et dans le respect de la déontologie, des problèmes de développement des enfants; b) 60 % du public sera au fait de l'UNICEF et de l'action qu'il mène en Thaïlande. Dans les 25 provinces prioritaires,

on escompte principalement que les familles, les populations locales et les grands responsables de la prise de décisions garderont à l'esprit les droits des enfants et ce qu'ils impliquent dans la vie de tous les jours et dans les activités quotidiennes.

49. Le projet *plaidoyer et sensibilisation sur les droits et les objectifs* contribuera à mieux faire connaître les droits des enfants à l'échelle du pays, en ciblant plus particulièrement les 25 provinces à fortes disparités. Le projet *mobilisation des médias en faveur des enfants* visera à faire des médias locaux un partenaire dynamique de la réalisation des droits de l'enfant et à promouvoir l'adoption de meilleures politiques des médias en matière de programmation pour les enfants. Une aide technique et financière sera offerte pour mener des recherches sur le paysage médiatique actuel destiné aux enfants et pour former des journalistes sur les droits de l'enfant. On aidera les jeunes à développer leurs compétences en matière de médias, et l'on appuiera l'élaboration de politiques visant à institutionnaliser la participation des jeunes aux médias scolaires et locaux.

50. Les principaux partenaires du programme seront les ministères techniques concernés, les organisations non gouvernementales, les médias et d'autres organismes des Nations Unies.

51. Le programme relatif à la **future entité chargée de la coopération** visera à renforcer et intensifier la collecte locale de fonds ainsi qu'à établir et gérer un plan de transition vers le nouveau mode de coopération de l'UNICEF. On en attendra les deux grands résultats suivants : a) au cours de la période 2007-2011, 15 millions de dollars seront mobilisés localement comme contribution aux autres ressources; b) d'ici à 2009, les modalités futures de la coopération de l'UNICEF en Thaïlande auront été arrêtées et adoptées, et d'ici à 2001 elles seront partiellement en place et opérationnelles.

52. Le projet *collecte de ressources auprès du secteur privé* renforcera et développera les partenariats avec des particuliers et des entreprises privées qui contribuent au financement du programme proposé et permettent de mieux faire prendre conscience des droits des enfants. Le projet favorisera une meilleure connaissance de la situation des enfants dans les pays en développement, et il ouvrira la voie aux futures contributions aux travaux que mène l'UNICEF dans ces pays. Le projet *future entité chargée de la coopération* déterminera et planifiera par anticipation la future présence de l'UNICEF dans le pays. En sa qualité de pays à revenu intermédiaire, la Thaïlande souhaite une nouvelle forme de partenariat pour le développement. Ce fait nouveau, conjugué à la baisse prévisible des allocations de ressources ordinaires de l'UNICEF, imposera l'adoption d'une nouvelle forme de coopération et d'une nouvelle forme de présence de l'UNICEF dans le pays.

53. **Dépenses intersectorielles.** Elles engloberont les coûts d'exécution des programmes qui ne sont pas imputables à des programmes particuliers, notamment une partie du coût du matériel de sécurité, les frais de fonctionnement et le renforcement des effectifs de l'UNICEF recrutés sur les plans national et international.

Principaux partenariats

54. Les principaux partenariats du programme ont été décrits plus haut. Le programme de pays sera mis en œuvre en étroite collaboration avec d'autres

organismes des Nations Unies, avec les partenaires gouvernementaux à tous les échelons, ainsi qu'avec la société civile, y compris les médias et les entreprises du secteur privé, en vue d'appuyer le Cadre de partenariat des Nations Unies et les progrès sur la voie de la réalisation des « OMD-Plus » du pays.

55. L'UNICEF maintiendra un contact étroit avec ses partenaires de financement, y compris les gouvernements et les comités nationaux, en vue d'optimiser les ressources et de tirer parti des contributions des partenaires aux examens et aux évaluations. Pour cela, il facilitera notamment les visites de donateurs dans le pays. Une attention particulière sera accordée à l'établissement de relations avec les donateurs du pays – entreprises ou particuliers – afin de mobiliser leur aide financière et d'obtenir qu'ils soutiennent plus largement la cause des droits des enfants et des femmes.

Suivi, évaluation et gestion du programme

56. Le programme de pays sera administré par le Ministère des affaires étrangères et l'ATCI. La gestion des différents volets qui le composent sera assumée par les ministères concernés : Ministère du développement social et de la sécurité humaine (protection des enfants), Ministère de l'éducation, instance nationale chargée du VIH/sida, ou encore Ministère de l'intérieur (renforcement des capacités locales).

57. Le Plan intégré de suivi et d'évaluation comprendra des examens semestriels et annuels effectués avec tous les partenaires, étayés par des visites sur le terrain, des évaluations et des enquêtes, y compris une évaluation, en 2009, de la stratégie de renforcement des capacités locales. Le suivi des indicateurs du programme se fera sur TPDInfo. L'analyse de la situation des enfants et des jeunes sera actualisée en 2009, en même temps que le bilan commun de pays. Un examen à mi-parcours mené lui aussi en 2009, conjointement à un examen du Cadre de partenariat des Nations Unies, permettra d'orienter les ajustements à apporter au programme jusqu'en 2011.